

vention directe du maître dans certaines leçons, et au second l'emploi judicieux et opportun des moniteurs. Avec le concours de ces aides, les enfants seront constamment et utilement occupés, et l'instituteur, déchargé d'une partie du travail, pourra consacrer tout son temps aux leçons les plus importantes.

Dans quels cas et dans quelles conditions peut-on employer des moniteurs ?

En règle générale, tant que le nombre des élèves dans les écoles à un seul maître ne dépassera pas 30, nous croyons que l'emploi du mode simultané peut être préféré, sauf dans certaines circonstances très rares où le concours des aides devient utile. Mais dès que l'école comprend plus de 30 enfants, l'emploi de moniteurs sera nécessaire pour certains exercices.

A notre avis, les matières dont l'étude suppose des développements rationnels, tels que l'enseignement moral et religieux, la lecture expliquée, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, etc., doivent être enseignées par le maître lui-même, tandis que les moniteurs seront chargés des premiers exercices de calcul, d'écriture, de récitation. En un mot, les aides présideront aux exercices pratiques ou manuels qui ne demandent pas d'explications, qui sont plutôt affaire de répétition, ou des opérations matérielles.

Dans le cours *préparatoire* et le cours *élémentaire*, les aides pourront être chargés des exercices combinés de langage, de lecture et d'écriture préparant à l'orthographe, de conjugaisons orales, d'exercices de calcul écrit et oral, de récitation, d'écriture, de dessin et, dans les écoles de filles, des ouvrages manuels. Mais toutes les fois qu'il sera possible de ne faire que deux groupes dans l'école, le premier, composé des cours *préparatoire* et *élémentaire*, et le second, des cours *moyen* et *supérieur*, l'enseignement y trouvera son profit.

Dans le cours *moyen* on ne doit se servir de moniteurs que pour la préparation matérielle de la classe, et, dans certains cas, pour la dictée.

Tout en faisant la leçon aux groupes, les aides veillent au maintien de l'ordre et du silence ; ils signalent au maître les élèves indisciplinés, sans jamais infliger eux-mêmes de punitions.

De combien de moniteurs le maître doit-il se servir ? On ne saurait établir de règle absolue à cet égard. Cela dépend naturellement et du chiffre des élèves auquel les aides auront affaire, et de la matière à enseigner. Pour une dictée à donner, un seul moniteur suffit, tandis que, pour les premières leçons de lecture, il faut nécessairement former plusieurs groupes confiés chacun à un aide.

Le régime monitorial exige, de la part de l'instituteur, beaucoup de tact et une surveillance continuelle. Ce n'est pas, en effet, une petite affaire que de faire fonctionner une école nombreuse, composée d'élèves de toutes les forces, pour que chacun d'eux soit constamment et utilement occupé.

Le maître préparera et dirigera ses aides avec soin. Avant l'entrée ou après la sortie de la classe, il les entretiendra du travail qu'ils auront à faire, leur indiquera la marche à suivre, la manière de s'y prendre ; il profitera de l'occasion pour relever les fautes qu'il leur aura vu commettre au cours des précédentes leçons. Il s'entendra également avec eux sur la manière de rattraper le temps qu'ils perdent dans l'exercice de leurs fonctions.

Tout a besoin d'être prévu. Si une bonne préparation pédagogique, un plan d'études et un emploi du temps dressés avec intelligence et suivis fidè-